



2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



Trey

s a i d e f



Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

ORDURES MENAGERES : sacs poubelles

Les déchets ménagers sont récoltés dans des **sacs poubelles officiels jaunes**
"Commune de Payerne"

DECHETS RECYCLABLES ET AUTRES

La déchetterie intercommunale est située au Chemin de la Chaussy 5 à Châtonnaye (voir plan).

Heures d'ouverture :
Mardi de 17h00 à 19h30
Jeudi de 17h00 à 19h30
Samedi de 08h30 à 11h30
Fermeture du portail à 19h20 et 11h20

LANGES ET COUCHES

Les langes et couches peuvent être jetés dans **des sacs transparents**, dans les containers à déchets ménagers.

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **rapporтер aux magasins** dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, plastiques divers, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- je laisse sur place, autant que possible, les emballages de mes achats.

Contact et infos

Administration communale

Mme Stéphanie Jan
079 951 57 73
stephanie.jan@trey.ch
www.dechetterie.chatonnaye.ch

MA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.). La **taxe de déchets annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.



Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.



Déchets encombrants

Les déchets encombrants sont des déchets dont la dimension est supérieure à 60 cm. Il s'agit essentiellement de mobilier, tels que : fauteuils, matelas, tapis, etc....

Tous les déchets pouvant entrer dans un sac de 110 litres ne sont pas considérés comme déchets encombrants. Ils doivent être triés ou éliminés dans les sacs poubelles officiels.

Les déchets encombrants sont pesés et taxés au poids au prix de Frs 0,50 le kilo. Une carte est remise à chaque ménage qui recevra une facture annuelle par sa commune de domicile.

Chacun pourra ainsi décider s'il débarrasse ses déchets dans les sacs taxés ou dans les déchets encombrants, sachant que le prix moyen du kilo dans un sac taxé est de Frs 0,40 le kilo.

Déchets d'exploitation

Les déchets industriels de chantier ne sont pas repris à la déchetterie et doivent être acheminés dans une usine de broyage.

Papier et carton

Depuis 2020, les communes doivent payer pour débarrasser le papier et le carton. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, veuillez laisser les cartons d'emballage de vos achats dans les magasins et refuser les publicités et autres catalogues distribués dans votre boîte à lettres. Merci de continuer à trier le papier et le carton.

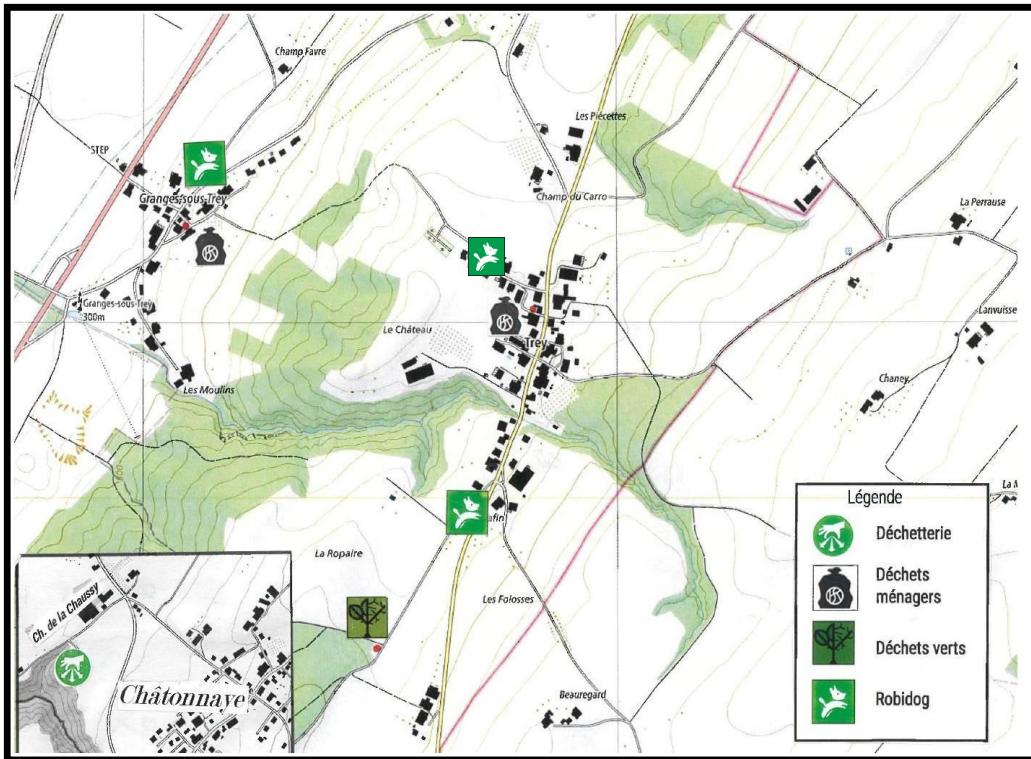
Polystyrène

Le polystyrène blanc et propre est désormais repris par la société SWISSPOR qui a mis en place un système de recyclage. Pour autant que les conditions de reprise soient respectées (blanc et propre), ce service pourra être maintenu.

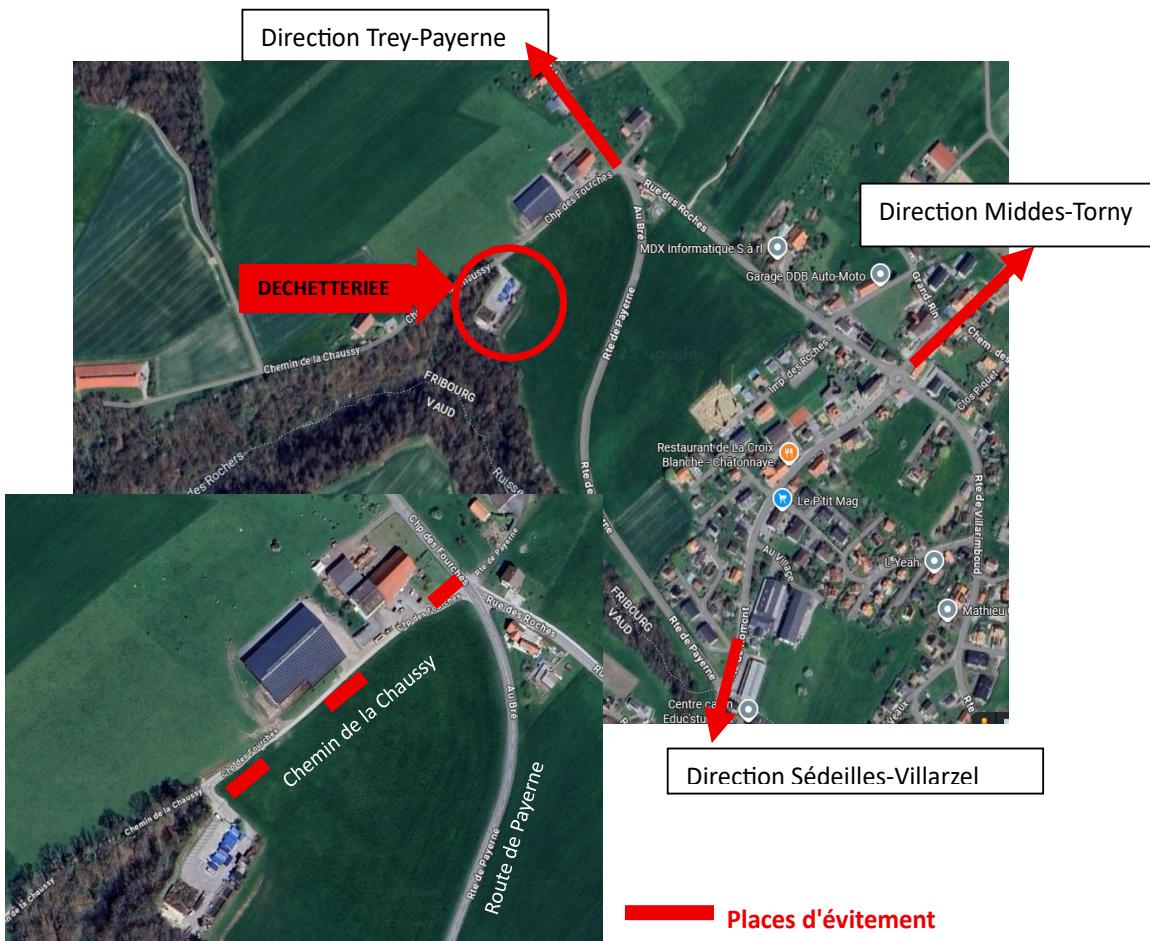
Freiner l'abondance de déchets

Afin de lutter contre les quantités toujours croissantes de déchets de toutes sortes, il est vivement conseillé de laisser les emballages dans les magasins et rapporter tout ce qui peut l'être dans les containers prévus dans les grandes surfaces.

Plan de situation des lieux de dépôts de déchets



PLAN DE SITUATION DE LA DECHETTERIE, chemin de la Chaussy 5, 1553 Châtonnaye





Comment bien trier ?

Les types de déchets



Aluminium et boîtes de conserve

Barquettes, canettes, boîtes de conserve et emballages frappés du logo "alu". L'aluminium mélangé avec d'autres matières va dans les sacs taxés.



Appareils électriques et électroniques

A rapporter en priorité dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie dans le container prévu à cet effet.



Bois

Les meubles sont démontés à la maison. Toutes les parties métalliques telles que les gonds, les serrures et les poignées ainsi que les vitres et miroirs sont retirés.



Capsules Nespresso (aluminium)

Uniquement les capsules **en aluminium**. Les capsules en plastique vont dans les sacs taxés.



Carton propre

Les cartons doivent être vides, propres et sans ficelle. Le carton ne doit contenir aucune autre matière telle que plastique, sagex, alu ou autres.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A rapporter en priorité aux points de vente. Sinon, à la déchetterie dans le container prévu à cet effet.



Déchets compostables ménagers

Compost privé ou benne à déchets verts située au sud de Trey.



Déchets encombrants combustibles payants

Les objets encombrants sont pesés et compactés. fr. 0,50 le kilo.



Déchets inertes (petites quantités)

Les matériaux tels que vaisselles, carrelages, verres contenant du plomb, miroirs, vitres, etc... sont acceptés en petite quantité.



Déchets de jardin

Compost privé ou benne à déchets verts située au sud de Trey.



Déchets spéciaux des ménages

Les produits toxiques doivent être rapportés en priorité dans les points de vente. Sinon à la **déchetterie de Payerne**. Macaron disponible au greffe.



Dépouilles d'animaux

A déposer dans un Centre SANIMA, collecteur de déchets carnés. Liste des centres au bureau communal ou sur le site Internet sanima.ch.



Ferraille (objets métalliques)

La ferraille doit être séparée de tout support en bois, plastique ou autre matériau.



Flacons en plastique avec bouchon

Seuls les gros plastiques durs sont repris. Les films ou barquettes alimentaires, les sachets, les bouteilles d'huile et vinaigre vont dans les sacs taxés.



Gazon

Benne à déchets verts située au sud de Trey.



Huiles minérales et végétales

ATTENTION : les huiles minérales (moteur) et les huiles végétales (cuisine) ne doivent pas être mélangées. Pas de graisse.



Litière de chat

Dans les containers, **dans des sacs transparents**. Interdit de jeter dans les toilettes.



Médicaments

A rapporter à la pharmacie. Ne jeter, en aucun cas, dans les WC ou à la poubelle.



Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale

Dans les conteneurs situés à la place du Collège à Trey et à la rue à Jules à Granges-sous-Trey. **Uniquement dans les sacs poubelles officiels jaune Commune de Payerne**



Papier

Journaux, magazines, papier de bureau. ATTENTION : les papiers cadeau ou plastifiés, les nappes, les mouchoirs et autres papiers spéciaux doivent être jetés dans les sacs taxés.



PET

Ne sont admises que les bouteilles **de boissons** portant le sigle "Pet recycling" et aplatis.



Piles et accumulateurs

A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie.



Plastiques agricoles payants

Dans le compacteur à déchets encombrants ou amener dans une entreprise agréée.



Pneus

A rapporter dans les points de vente. Les pneus ne sont pas repris à la déchetterie.



Robidog

Les déjections sont ramassées avec les sachets prévus à cet effet. Les sachets souillés sont jetés dans les Robidog ou dans les sacs taxés.



Sagex

Uniquement le **sagex d'emballage blanc et propre**. Les sagex en couleur, sales ou ayant contenu des aliments ne sont pas repris.



Textiles et chaussures

Les textiles hors d'usage sont séparés des vêtements récupérables. Les chaussures sont propres et attachées par paires et séparées des textiles. Peluches, sacs.



Tournée spéciale branches

A la déchetterie. Diamètre maximum 20 cm. Les grandes quantités seront acheminées dans un centre de collecte ou compostière. **Il est interdit de brûler des déchets verts.**



Tubes lumineux (néon) / LED

A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie en petite quantité.



Verre

Le verre est **trié par couleurs** : blanc, vert et brun. Les autres couleurs, ou en cas de doute, jeter dans le verre **vert**. Enlever les bouchons, couvercles et fermetures.

HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi	17h00 – 19h30
Jeudi	17h00 – 19h30
Samedi	08h30 – 11h30

Fermeture du portail à 19h20 et à 11h20

TARIFS

Les sacs poubelles officiels jaunes sont en vente au greffe de Trey, dans les commerces de Payerne et des communes membres

Prix du rouleau de 10 sacs :	* 17 litres	Frs 10.-
	* 35 litres	Frs 20.-
	* 60 litres	Frs 34.-

Prix du rouleau de 5 sacs :	*110 litres	Frs 30.50
-----------------------------	-------------	-----------

La taxe au sac est destinée à financer l'élimination des ordures ménagères et des déchets non valorisables.

La taxe de base annuelle est facturée à toutes les personnes majeures. Elle finance la gestion, le stockage et le transport des déchets valorisables.

La taxe au poids finance l'élimination des déchets encombrants.

FERMETURES

La déchetterie sera fermée aux dates suivantes :

Le jeudi 01 janvier 2026	Nouvel-an
Le samedi 04 avril 2026	Week-end de Pâques
Le jeudi 14 mai 2026	Ascension
Le jeudi 04 juin 2026	Fête-Dieu
Le samedi 1 ^{er} août 2026	Fête nationale
Le samedi 15 août 2026	Assomption
Le jeudi 24 décembre 2026	Réveillon de Noël
Le samedi 26 décembre 2026	Lendemain de Noël
Le jeudi 31 décembre 2026	Réveillon du Nouvel an

REGLES DE SECURITE

Des déchets coupants, sales, lourds, toxiques sont jetés dans les bennes. C'est pourquoi, **la fouille des bennes est strictement interdite**.

Si vous souhaitez récupérer un objet, adressez-vous à un(e) employé(e) de la déchetterie.



La vitesse est limitée à 10 km/h.

Il est vivement déconseillé de laisser courir des enfants en bas âge et sans surveillance dans l'enceinte de la déchetterie où de nombreux véhicules circulent. **Nous vous rappelons que les enfants sont sous la responsabilité de leur parent ou accompagnant**



Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la déchetterie



Il est défendu de laisser tourner le moteur de son véhicule lors du déchargement



CONSEIL AUPRES DU PERSONNEL

En cas de doute sur le tri de vos déchets, les collaborateurs (trices) de la déchetterie se tiennent à disposition pour vous renseigner.

Nous vous prions de tenir compte de leurs remarques et conseils

Une amende de Frs. 50.- à Frs 500.-, selon le règlement d'exécution de la déchetterie, peut être appliquée dans les cas suivants :

- Refus de se soumettre aux directives du personnel de la déchetterie
- Dépôt de déchets sauvages

Les autorités communales déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû au non-respect du règlement, des conseils de sécurité et des directives du personnel.

Plus d'informations concernant le tri des déchets sur
www.dechetterie.chatonnaye.ch